

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE PALEY



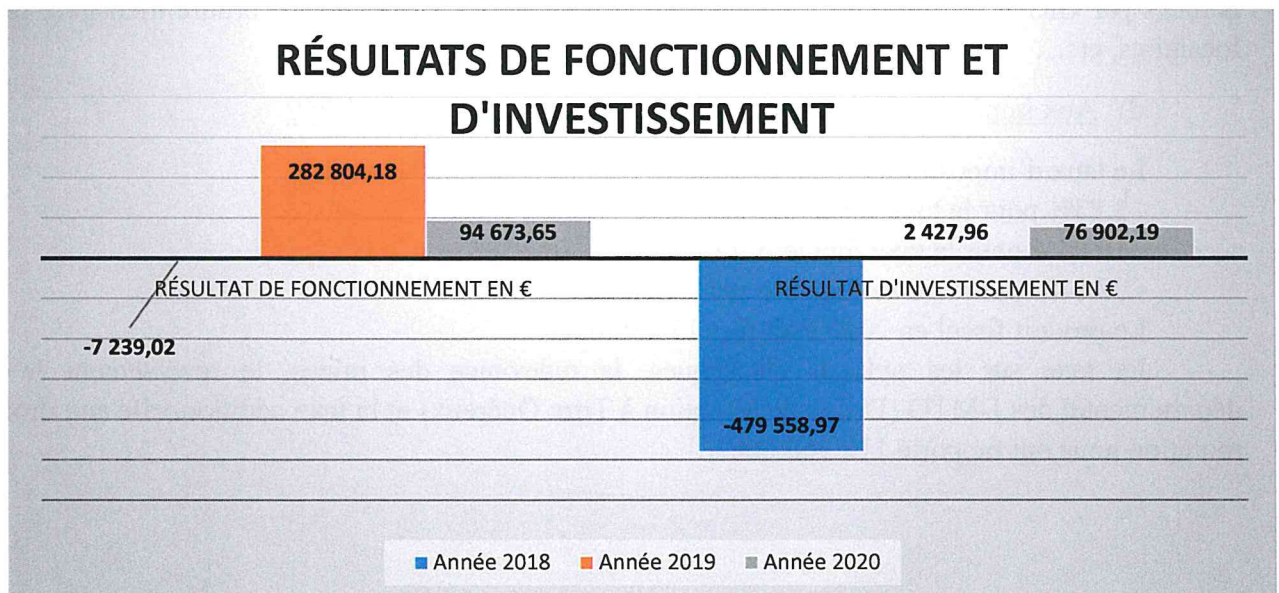
L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année. Il présente après, la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Le Maire.

Le compte administratif 2020 du budget principal a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil Municipal à l'exception du Maire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années s'établissent comme suit :



I- La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et de toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 représentent 385 274.04€

Elles correspondent :

a) Aux atténuations de charges (chap.13) pour un montant de 1 068.66€.

Un agent technique a été placé, en 2020, en accident de travail, à ce titre, l'assurance que nous avons souscrit pour le personnel nous a remboursé des indemnités journalières.

b) Aux opérations d'ordre de transfert entre sections (chap.042) pour un montant de 11 409.32€

Il s'agit ici d'une opération d'ordre liée à la cession de l'ancien véhicule communal, Renault Kangoo, parallèlement à l'achat du Renault Master.

c) Aux produits des services, du domaine et ventes diverses (chap.70) pour un montant de 11 985.23€

Il s'agit par exemple des concessions vendues pour le cimetière communal, des redevances perçues par GRDF ou ENEDIS ou encore du remboursement de la taxe d'ordure ménagère par les locataires, etc...

d) Aux impôts et taxes (chap.73) pour un montant de 232 505.06€

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 était de :

- 3.83% pour la taxe d'habitation
- 10.44% pour la taxe foncière sur le bâti
- 28.84% pour la taxe foncière sur le non bâti

Le produit fiscal en 2020 était de 113 539.00€.

La taxe sur les pylônes électriques, la redevance des mines, le reversement le fond départemental des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et la taxe additionnelle aux droits de mutation nous ont rapporté 118 966.06€.

e) Aux dotations, subventions et participations (chap.74) pour un montant de 44 333.08€

- La dotation forfaitaire : 16 463.00€
- La dotation de solidarité rurale : 8 653.00€
- L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 9 685.08€
- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 1 395.00€
- La compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation : 3 247.00€
- FCTVA : 1 943.91€
- Subvention maintenance éclairage public et participation périscolaire : 2 778.96€
- Protection fonctionnelle des élus : 167.13€

f) Aux autres produits de gestion courante (chap.75) pour un montant de 81 206.60€

Il s'agit ici des revenus produits par la location des différents logements et garages à des particuliers sur la commune mais aussi aux revenus que dégage la location de la Maison du Temps Libre.

g) Aux produits exceptionnels (chap.77) pour un montant de 2 766.09€

En 2020, l'assurance a remboursé le trop-perçu de la cotisation d'assurance de l'ancien véhicule communal.

Celui-ci a été repris par le concessionnaire lors de l'achat du Renault Master pour un montant de 1 800€ qui sont également comptabilisés dans ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 représentent 290 600.39€

Elles correspondent :

a) Aux charges à caractères générales (chap.011) pour un montant de 92 969.29€

Il s'agit ici de la consommation de gaz, d'électricité, de carburant, des produits d'entretien pour les bâtiments communaux (école, salle MTL, Mairie...), des fournitures administratives, du terreau et des fleurs, du sel de déneigement, des assurances pour les véhicules de la commune et des bâtiments communaux, des factures de téléphones et d'affranchissement, de l'entretien des véhicules et de l'outillage des agents techniques, etc...

b) Aux charges de personnel et frais assimilés pour un montant de 115 810.41€

Sont comptabilisés ici les salaires des employés communaux mais aussi les différentes cotisations versées notamment à l'URSSAF ou encore au CNRACL. Sont également prévues dans ce chapitre, les charges liés aux assurances du personnels et à la médecine du travail.

c) Aux atténuations de produits (chap.014) pour un montant de 14 365.00€

Il s'agit ici des cotisations versées à la Communauté de Commune de Moret Seine-et-Loing mais aussi du dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti accordé aux jeunes agriculteurs ou encore du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

- d) Aux opérations d'ordres de transfert entre sections (chap.042) pour un montant de 13 209.32€

Il s'agit ici d'une opération d'ordre liée à la cession de l'ancien véhicule communal, Renault Kangoo, parallèlement à l'achat du Renault Master.

- e) Aux autres charges de gestion courante (chap.65) pour un montant de 52 821.38€

Il s'agit ici principalement des indemnités des élus, des subventions versées aux différentes associations et à notre école, mais également des participations versées aux syndicats (SIVOM, SIRP vallée du Loing et syndicat mixte des installations sportives des collèges).

- f) Aux charges financières (chap.66) pour un montant de 1 172.54€

Sont comptabilisés ici les intérêts d'emprunts réalisés par la commune pour l'achat du tracteur et les travaux d'extension de l'école.

- g) Aux charges exceptionnels (Chap.67) pour un montant de 252.45€

Il s'agit ici d'une annulation partielle de facture de chauffage d'un des locataires.

La section de fonctionnement du compte administratif 2020 du Budget principal de la commune de Paley est donc en excédent de 94 673.65€.

II- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Pour notre commune :

Les recettes d'investissement réalisées en 2020 représentent 208 333.67€

Elles correspondent :

- a) Aux opérations d'ordres de transfert entre sections (Chap.040) pour un montant de 13 209.32€

Il s'agit ici d'une opération d'ordre liée à la cession de l'ancien véhicule communal, Renault Kangoo, parallèlement à l'achat du Renault Master. (Égal au chap.042 dépenses de fonctionnements)

b) Aux immobilisations corporelles (chap.10) pour un montant de 157 737.72€

Il s'agit :

- De la taxe d'aménagement perçue par la commune lors d'une construction : 15 381.43€ ;
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit observé en investissement lors du vote du compte administratif 2019 (affectation en réserve à l'article 1068 de 44 572.04€) ;
- Du FCTVA : 97 784.25€.

c) Aux subventions d'investissement (chap.13) pour un montant de 37 386.63€

1. Subventions perçues pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux (éclairage extérieur de l'église, accessibilité de la salle MTL, remplacement des portes de la salle MTL, rénovation de la toiture de la salle MTL, Accessibilité salle des mariages)

- Fond de concours de la communauté de communes de Moret Seine et Loing pour un montant de 10 000€ ;
- Subventions du département de Seine et Marne dans le cadre du contrat FER 2019 (Fond d'équipement Rural) pour un montant de 25 202.93€ ;

2. Subvention versée par le département pour étude du réseau d'alimentation en eau potable pour un montant de 2 183.70€

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 représentent 131 431.48€

Elles correspondent :

a) Aux opérations d'ordre de transfert entre section (Chap.040) pour un montant de 11 409.32€

Il s'agit ici d'une opération d'ordre liée à la cession de l'ancien véhicule communal, Renault Kangoo, parallèlement à l'achat du Renault Master. (Égal au chap.042 recettes de fonctionnements)

b) Aux emprunts et dettes assimilées (chap. 16) pour un montant de 19 405.83€

Il s'agit des annuités d'emprunts (capital sans les intérêts) versés à la suite des prêts réalisés pour l'achat du tracteur en 2017 et pour l'extension et la mise aux normes de l'école primaire en 2018.

c) Aux immobilisations incorporelles (chap.20) pour un montant de 2 687.04€

C'est à ce chapitre que sont réglés les frais de concessions versés à notre fournisseur de logiciel utilisé par le secrétariat pour la gestion de la comptabilité, de l'état civil, du personnel, etc...

d) Aux immobilisations corporelles (chap.21) pour un montant de 97 929.29€

- Le remplacement de la voiture des agents techniques (toutes options confondues) : 23 457.30€
- Eclairage extérieur de l'église : 9 638.40€
- Accessibilité de la salle MTL : 8 046.00€
- Remplacement des portes de la salle MTL : 6 066.35€
- Achat extincteur pour tracteur : 43.19€
- Achat débroussailleuse : 944.10€
- Achat souffleur : 706.50€
- Toiture salle MTL : 37 596.05€
- Accessibilité salle des mariages : 7 632.00€
- Achat d'un ordinateur portable : 584.40€
- Achat autolaveuse salle MTL : 2 916.00€
- Achat machine à laver le linge : 299.00€

La section d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Paley est donc en excédent de 76 902.19€

Fait à Paley, Le 15 avril 2021

Michel COCHIN, Maire

